

2026 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

20 mai 2026



ORDRE DU JOUR

01

Introduction

02

Stratégie et résultats
financiers

03

Rapport des commissaires
aux comptes

04

Questions et réponses

05

Vote des résolutions

INTRODUCTION

Laurence Stoclet,
Présidente du conseil
d'administration



STRATÉGIE ET RESULTATS FINANCIERS

Jean Laurent Poitou,
Directeur Général





NOTRE PRIORITÉ

Le retour à
une croissance organique
dans un secteur dynamique

Chiffres d'affaires 2025



CHIFFRE D'AFFAIRES

2 525 M€



CROISSANCE TOTALE

+3,4 %



CROISSANCE ORGANIQUE

+0,6 %



CROISSANCE TOTALE
HORS EFFET DE CHANGE

+6,4 %

Effet de change **-3,0 %**



Profitabilité et génération de trésorerie résilientes



MARGE OPÉRATIONNELLE

12,3 %



MARGE OPÉRATIONNELLE
À PÉRIMÈTRE CONSTANT

12,8 %



FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE

181 M€

Premier trimestre 2026



CHIFFRE D'AFFAIRES

555 M€



CROISSANCE TOTALE

-2,4 %



CROISSANCE ORGANIQUE

-1,4 %



CROISSANCE TOTALE
HORS EFFET DE CHANGE

+3,0 %

Effet de périmètre **+4,3** %

Effet de change **-5,4** %

Dynamique commerciale encourageante

avec une forte accélération du carnet de commandes en mars

➤ **Carnet de commandes au T1 : +1 % de croissance organique**

- Hausse de la demande en **Affaires Publiques**
- Bonne traction auprès des **clients CPG**
- Carnet de commandes dynamique sur nos **quatre principaux marchés**, avec une bonne tenue en **Chine**
- Bonne performance de nos **principaux clients**

La croissance du carnet de commandes se traduira **progressivement en CA**

Perspectives pour 2026

Croissance organique : **2 à 3 %**

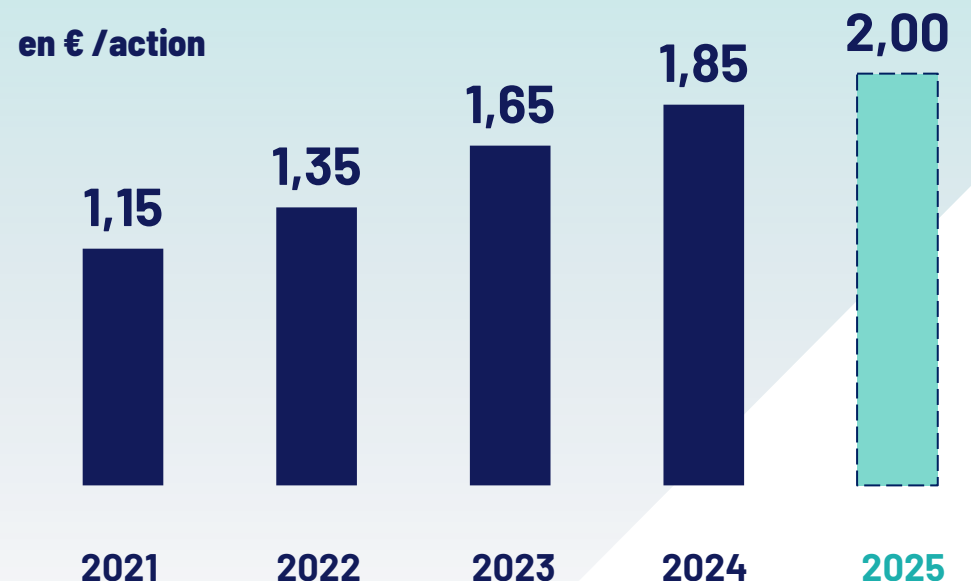
Taux de marge opérationnelle : **Équivalent à 2025**

Conflit au Moyen-Orient : impact limité à ce stade pour Ipsos, mais une situation qui reste très volatile

Retour à l'actionnaire en hausse

Un dividende record :
36 % du résultat par action ajusté dilué

Un programme de
rachat d'actions :



~100 M€
en 2026

Taux de distribution

Année	Taux de distribution
2021	22,5 %
2022	26,4 %
2023	32,1 %
2024	33,3 %
2025	36,4 %

Retour total à l'actionnaire : **~184 M€ (80 m€ en 2025)**

Le plan stratégique « Horizons » au service de la croissance d'Ipsos

1. Une large gamme de services

Priorisation des initiatives pour générer de l'impact en 2026, avec un fort accent sur notre offre GMS portée par Ipsos.Digital

2. Un groupe global avec un fort ancrage local

Accélération de **l'effort commercial** sur tous les marchés, stratégie spécifique mise en place **aux US** et **en Chine**

3. La rapidité comme priorité absolue

Accélération **d'Ipsos.Digital**, développement et production de **services en 48h**

4. L'IA comme catalyseur

Déploiement de l'IA et des technologies au cœur de nos offres et de nos opérations

5. L'accès à des individus réels comme avantage

Renforcement de **nos panels propriétaires**

6. Un partenaire de services à forte valeur ajoutée

Dont le développement **de services adjacents**

Équipe de direction renforcée :

nominations de **Nathan Brumby, Alexandre Boissy** et **Olivier Champourlier**





NOTRE AMBITION

Faire d'Ipsos le leader mondial
des **insights actionnables et à fort impact**
augmenté par l'IA

Prochain événement

23 Juillet 2026

**Résultats
Semestriels**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Monsieur Lionel Cudey
(Grant Thornton)



QUESTIONS ET RÉPONSES

VOTE DES RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS 1 À 3

Approbation des comptes annuels, affectation du résultat et approbation du dividende

- **RÉSOLUTION 1** : Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : bénéfice de 138 315 203 euros.

Compte tenu des votes par correspondance, des votes en séance, et des pouvoirs donnés à la Présidente, cette résolution est **adoptée**.

- **RÉSOLUTION 2** : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : bénéfice de 186 550 933 euros.

Compte tenu des votes par correspondance, des votes en séance, et des pouvoirs donnés à la Présidente, cette résolution est **adoptée**.

- **RÉSOLUTION 3** : Dividende : 2,00 € par action (vs 1,85 € au titre de l'exercice 2024).

Compte tenu des votes par correspondance, des votes en séance, et des pouvoirs donnés à la Présidente, cette résolution est **adoptée**.

RÉSOLUTION 4

Conventions réglementées

- **RÉSOLUTION 4** : Aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Compte tenu des votes par correspondance, des votes en séance, et des pouvoirs donnés à la Présidente, cette résolution est **adoptée**.

RÉSOLUTION 5

Composition du Conseil – Mandats d'administrateurs

- **RÉSOLUTION 5** : La ratification de la cooptation de Monsieur Jean Laurent Poitou, en qualité d'Administrateur, vous est proposée.

Compte tenu des votes par correspondance, des votes en séance, et des pouvoirs donnés à la Présidente, cette résolution est **adoptée**.

RÉSOLUTION 6

Composition du Conseil – Mandats d'administrateurs

- **RÉSOLUTION 6** : La ratification de la cooptation de Madame Anne-Marie Couderc, en qualité d'Administrateur, vous est proposée.

Compte tenu des votes par correspondance, des votes en séance, et des pouvoirs donnés à la Présidente, cette résolution est **adoptée**.

RÉSOLUTION 7

Composition du Conseil – Mandats d'administrateurs

- **RÉSOLUTION 7** : Le renouvellement de Monsieur Pierre Barnabé, en qualité d'Administrateur, pour une durée de quatre (4) ans, vous est proposé.

Compte tenu des votes par correspondance, des votes en séance, et des pouvoirs donnés à la Présidente, cette résolution est **adoptée**.

RÉSOLUTION 8

Composition du Conseil – Mandats d'administrateurs

- **RÉSOLUTION 8** : Le renouvellement de Madame Virginie Calmels, en qualité d'Administrateur, pour une durée de quatre (4) ans, vous est proposé.

Compte tenu des votes par correspondance, des votes en séance, et des pouvoirs donnés à la Présidente, cette résolution est **adoptée**.

RÉSOLUTION 9

Fixation du montant annuel global de la rémunération des administrateurs

- **RÉSOLUTION 9** : Il vous est proposé de fixer le montant global annuel maximum à répartir entre les administrateurs, au titre de leur rémunération, à 790 000 € à compter de l'exercice 2026.

Compte tenu des votes par correspondance, des votes en séance, et des pouvoirs donnés à la Présidente, cette résolution est **adoptée**.

RÉSOLUTION 10

Vote (« Ex-Post ») sur la rémunération de Ben Page, Directeur général,
pour la période du 1er janvier au 15 septembre 2025 inclus

- **RÉSOLUTION 10** : Approbation sur les éléments de la rémunération et des avantages versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Ben Page, Directeur général, pour la période du 1^{er} janvier au 15 septembre 2025 inclus.

Compte tenu des votes par correspondance, des votes en séance, et des pouvoirs donnés à la Présidente, cette résolution est **adoptée**.

RÉSOLUTION 11

Vote (« Ex-Post ») sur la rémunération de Jean Laurent Poitou, Directeur général, pour la période du 15 septembre au 31 décembre 2025

- **RÉSOLUTION 11** : Approbation sur les éléments de la rémunération et des avantages versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Jean Laurent Poitou, Directeur général, pour la période du 15 septembre au 31 décembre 2025.

Compte tenu des votes par correspondance, des votes en séance, et des pouvoirs donnés à la Présidente, cette résolution est **adoptée**.

RÉSOLUTION 12

Vote (« Ex-Post ») sur la rémunération de Didier Truchot, Président du Conseil d'administration

- **RÉSOLUTION 12** : Approbation sur les éléments de la rémunération et des avantages versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 au Président du Conseil d'administration.

Compte tenu des votes par correspondance, des votes en séance, et des pouvoirs donnés à la Présidente, cette résolution est **adoptée**.

RÉSOLUTION 13

Vote « Ex-ante » sur la politique de rémunération du Directeur général

- **RÉSOLUTION 13** : Approbation de la politique de rémunération du Directeur général.

Compte tenu des votes par correspondance, des votes en séance, et des pouvoirs donnés à la Présidente, cette résolution est **adoptée**.

RÉSOLUTION 14

Vote « Ex-ante » sur la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration

- **RÉSOLUTION 14** : Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration.

Compte tenu des votes par correspondance, des votes en séance, et des pouvoirs donnés à la Présidente, cette résolution est **adoptée**.

RÉSOLUTION 15

Vote « Ex-ante » sur la politique de rémunération des Administrateurs

- **RÉSOLUTION 15** : Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs.

Compte tenu des votes par correspondance, des votes en séance, et des pouvoirs donnés à la Présidente, cette résolution est **adoptée**.

RÉSOLUTION 16

Approbation des informations relatives aux rémunérations des mandataires sociaux, mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de commerce

- **RÉSOLUTION 16** : Approbation des informations relatives aux rémunérations des mandataires sociaux, mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de commerce.

Compte tenu des votes par correspondance, des votes en séance, et des pouvoirs donnés à la Présidente, cette résolution est **adoptée**.

RÉSOLUTION 17

Autorisation de rachat d'actions propres dans le cadre d'un programme de rachat

- **RÉSOLUTION 17** : Autorisation de rachat d'actions de la Société.
 - Nombre maximum d'actions pouvant être acquises : 4 320 322 (soit 10 % du capital au 31/12/2025)
 - Prix d'achat maximal : 80 € par action
 - Montant maximal d'investissement : 300 M€

Compte tenu des votes par correspondance, des votes en séance, et des pouvoirs donnés à la Présidente, cette résolution est **adoptée**.

RÉSOLUTION 18

Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'annuler des actions acquises par la Société dans le cadre de son programme de rachat d'actions

- **RESOLUTION 18** : cette résolution a pour objet d'autoriser le Conseil d'administration à annuler tout ou partie des actions acquises ou à acquérir par la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions.
 - Durée de validité : 18 mois
 - Plafond : annulation dans la limite de 10% du capital social par périodes de 24 mois.

Compte tenu des votes par correspondance, des votes en séance, et des pouvoirs donnés à la Présidente, cette résolution est **adoptée**.

RÉSOLUTION 19

Attribution gratuite d'actions de performance

- **RESOLUTION 19** : cette résolution a pour objet d'autoriser le Conseil d'administration à procéder à l'attribution d'actions gratuite de performance.
 - Bénéficiaires : Salariés de la Société ou du Groupe, et mandataires sociaux éligibles de la Société ou du Groupe
 - Volume maximal : 1,50% du capital par an sur (3) trois ans
 - Conditions communes à l'ensemble des bénéficiaires :
 - Période d'acquisition minimale de trois ans
 - Condition de présence à la date d'acquisition
 - Condition minimale de performance, dite « de profitabilité », mesurée sur la totalité de la période d'acquisition
 - Conditions supplémentaires pour le Directeur général et les cadres dirigeants membres de la Group Leadership Team (GLT)
 - Réalisation de trois conditions de performance supplémentaires
 - Pour le Directeur général : Obligation de conserver au moins 25 % des actions acquises pendant la durée des fonctions, et interdiction de recourir à des instruments de couverture de risques

Compte tenu des votes par correspondance, des votes en séance, et des pouvoirs donnés à la Présidente, cette résolution est **adoptée**.

RÉSOLUTIONS 20 à 28

Délégations de compétence et autorisations financières

- Les délégations de compétence et autorisations financières visées dans les résolutions n°20 à 28 ont pour objet de permettre au Conseil d'administration de disposer le moment venu, avec assez de flexibilité si besoin, de diverses possibilités de procéder à des augmentations de capital conformément à la réglementation en vigueur, afin de réunir les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de développement de la Société.

Compte tenu des votes par correspondance, des votes en séance, et des pouvoirs donnés à la Présidente, ces résolutions sont **adoptées**.

RÉSOLUTION 29

Modifications statutaires

- **RÉSOLUTION 29** : Mise en harmonie des statuts de la Société afin de prendre en compte les évolutions réglementaires du décret n° 2026-94 du 13 février 2026 dit « Attractivité » en faisant référence à la réglementation applicable.

Compte tenu des votes par correspondance, des votes en séance, et des pouvoirs donnés à la Présidente, cette résolution est **adoptée**.

RÉSOLUTION 30

Pouvoirs pour les formalités

- **RÉSOLUTION 30** : Pouvoirs à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales requises pour mettre en œuvre les décisions de l'Assemblée générale des actionnaires.

Compte tenu des votes par correspondance, des votes en séance, et des pouvoirs donnés à la Présidente, cette résolution est **adoptée**.

MERCI

